



L'essentiel du CSA Forêt Agriculture du 8 octobre 2024

Ce troisième CSA Forêt-Agriculture était présidé par M. Philippe DUCLAUD, directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) au Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt (MASAF).

Retrouvez la déclaration liminaire de l'Elan Commun :

[Déclaration liminaire élan commun](#)

1. Validation du PV du CSA FA du 14 mai 2024

Le procès-verbal du CSA forêt-agriculture a été adopté à l'unanimité, suite à quelques modifications mineures de forme.

2. Point d'étape sur le volet agriculture suite au précédent CSA forêt-agriculture

Rien de bien nouveau, malheureusement. Plusieurs réunions ont été organisées avec le G13 (groupement des SEA en difficulté), le groupement des DRAAF et l'ASP pour élaborer un plan d'accompagnement : moyens RH, pilotage métiers, communication interne et externe, soutien des moyens informatiques.

Le DGPE dit entendre les remarques que nous lui faisons sur l'ambiance en SEA et plus généralement en services déconcentrés du MASAF suite à la crise agricole en début d'année, aux demandes insistantes des professionnels, qui accentue la charge de travail des agents. Il est conscient de sa responsabilité et cette situation est abordée avec beaucoup de sérieux au ministère.

La France a négocié des simplifications pour les BCAE à Bruxelles et une diminution du nombre de points de contrôles, afin de stabiliser l'aspect réglementaire et l'outil informatique pour 2024 et surtout 2025.

En ce qui concerne les aides MAEC et Bio, on en voit le bout pour la campagne 2023, qui a commencé à être payée dès mars 2024. Le DGPE espère pouvoir avancer l'ouverture de l'instruction des demandes pour les prochaines campagnes.

Sur le volet informatique, des travaux sont en cours pour améliorer l'ergonomie et la fiabilité d'ISIS (PAC) et on anticipe déjà, paraît-il, le nouvel outil qui sera déployé pour la prochaine programmation PAC. L'ASP (dont aucun représentant n'était présent à ce CSA) fournit un travail d'amélioration continu mais qui demande du temps pour produire ses effets. Quant à l'outil **SAFRAN** (aides en cas de prédation), la première phase d'amélioration commence à porter ses fruits (réduction du nombre de PJ demandées, fiabilisation), une deuxième phase va bientôt commencer.

En matière de ressources humaines, on nous annonce la possibilité prochaine de CDIisation anticipée des contractuels qui cumulent plus de 3 ans de contrat (au lieu de 6 actuellement). Il n'y aurait pas de quota d'emploi, il faudra simplement que le besoin soit identifié (compétences de l'agent), la rémunération sera basée sur les grilles revues l'année dernière.

Indemnité de gestion de crise : ce nouveau dispositif, inexistant dans les autres ministères, a nécessité beaucoup d'échanges avec la direction du budget pour obtenir l'enveloppe et l'outil réglementaire. Le décret ne mentionne que les fonctionnaires titulaires, donc impossible d'intégrer les agents qui étaient

fonctionnaires-stagiaires lors de la période de référence. Les montants (3 niveaux de prime en fonction de l'intensité des difficultés connues des agents) et les agents éligibles (ayant traité des dossiers PAC) ont été identifiés par les DDT(M) sans filtre du SRH (en toute opacité, donc). **L'indemnité est versée quelque soit la quotité de travail de l'agent et n'est pas proratisée.** Le SRH confirme le versement avec la paie du mois d'octobre sauf pour les agents « oubliés » par leurs directions et ajoutés tardivement au dispositif.

3. Point d'actualité – volet forestier

Madame Marianne RUBIO, sous-directrice de la forêt, du cheval et de la bioéconomie a présenté les appels à projets liés à la planification écologique. Différents dispositifs existent depuis le plan de relance, pour le renouvellement forestier (en particulier des peuplements impactés par les scolytes puis par les incendies), les producteurs de graines et plants, les entreprises de travaux forestiers et les scieries. Plusieurs dispositifs sont clos et en cours d'instruction par l'Ademe ou les services des DRAAF. Le dispositif pérenne d'aide au renouvellement forestier, France Nation Verte devait ouvrir le 15 octobre. Il prend la suite de France 2030, ouvert de juin 2023 à mai 2024, dont les dossiers sont en cours d'instruction par les DDT(M) et DRAAF. L'élan commun a souligné les difficultés liées au nouvel opérateur des aides au renouvellement forestier, l'Ademe : les nombreux changements de consigne, le manque de communication, les retards d'instruction et pour établir des procédures complètes entraînent un désarroi des agents instructeurs et une pression de la part des professionnels et propriétaires forestiers. La charge de l'instruction de ce dispositif, dont l'opérateur est l'ademe, pèse essentiellement sur les services déconcentrés. Le DGPE a indiqué que des difficultés étant dues au changement d'opérateur, elles devraient diminuer en stabilisant les choses avec l'Ademe.

Monsieur Pierre-Yves PLATZ, du service RH a ensuite fait un retour sur le groupe de travail GPEEC, gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences. Le ministère mène depuis trois ans une réflexion sur l'attractivité des métiers du ministère et a souhaité réaliser un travail plus large sur les effectifs et les compétences. La famille forêt-bois a été considérée comme une priorité. Les données utilisées sont celles au 31 décembre 2022 avec des projections pour les cinq années suivantes de départs et arrivées (concours, mobilités, contractuels, retraites...) selon les mouvements observés ces dernières années. La famille forêt-bois avait un effectif de 393 personnes, dont 50 % de TSMA et 23 % d'IAE fin 2022. Une baisse de 63 est projetée pour fin 2028. Des missions sont identifiées comme en augmentation et impactant les besoins : la prévention des incendies et la gestion de crise, le renouvellement forestier, les enjeux sanitaires, la biomasse et la déforestation. Des recrutements par concours avec une augmentation du nombre de places sont préconisés, tout comme un travail sur l'attractivité et la fidélisation ainsi que la formation, initiale et continue. Le nombre de places ouvertes aux concours en 2024 et 2025 est effectivement en augmentation par rapport au nombre très faible de 2023 et des années précédentes.

L'élan commun a souligné l'importance du concours TSMA pour l'ONF, les DDT et les DRAAF. A l'ONF les agents fonctionnaires sont les seuls à pouvoir être assermentés et armés, ce qui est indispensable pour des missions telle que la MIG DFCI (mission d'intérêt général défense des forêts contre les incendies). La part importante de contractuels dans les effectifs ne permet pas d'assurer correctement cette mission une année où les conditions météo sont favorables au développement des incendies. Le recrutement de 15 (2024) à 25 (2025) TSMA pour l'ONF est insuffisant pour pallier aux besoins et aux départs à la retraite. Ce recrutement par concours permet cependant de délivrer une formation conséquente, de plusieurs mois, aux nouveaux agents, contrairement aux quelques jours faits auparavant. Dans les DDT et les DRAAF les besoins sont aussi élevés, pour les aides au renouvellement forestier par exemple et face à l'accroissement des enjeux des politiques forestières.

Vos représentants Elan Commun présents au CSA FA : Jean-Philippe DANIEL, Clément DUGUÉ, Loukas BENARD (expert)

[coordonnées des représentants élan commun](#)